

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 28 novembre 1986, le Service de la Jeunesse et des Sports vient de me faire savoir que des subventions de 308 336 F et de 171 666 F pouvaient être accordées respectivement par la Région et par le FNDS pour la réalisation de l'opération "Plateau Vert de Moufia".

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- 1o) de m'autoriser à solliciter les subventions précitées ;
- 2o) d'approuver le plan de financement de l'opération, à savoir ;

en dépense	- coût des travaux	650 000
en recettes	- subvention de la Région	308 336
	- subvention du FNDS	171 666
	- participation communale	169 998
		650 000
- 3o) d'approuver le dossier technique de l'opération ;
- 4o) de m'autoriser à lancer les appels d'offres et, en cas de résultat infructueux, à traiter de gré à gré avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets cette affaire aux voix.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 11 DEC 1986

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départements et des Régions

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DE LA COMMISSION,
SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.